

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués

☎ TÉLÉPHONE 145.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

## Contre la RÉDUCTION des SALAIRES et des TRAITEMENTS DES TRAVAILLEURS

### Contre la Fraude Fiscale Contre la Vie Chère

#### A l'opinion Publique :

Le " Réveil Syndicaliste ", journal de l'Union Locale des Syndicats Contédérés de la Loire-Intérieure vous est, ce jour, gracieusement remis.

A tous ceux qu'une Presse bien stylée a trompé et dupé.

A tous ceux qui subissent des conditions de vie qu'une crise économique ne justifie pas.

A tous ceux qui, honnêtes contribuables, accomplissent tout leur devoir fiscal.

A tous ceux enfin, qui pensent que le redressement de la situation financière nécessite, non des palliatifs, inopérants, mais des mesures hardies et efficaces.

#### Nous disons :

Lisez le " Réveil ", propagez-le, SEUL il vous met en face des réalités.

#### A tous les Travailleurs manuels ou intellectuels

La bataille qui se livre autour des traitements et salaires n'est qu'une des formes de la bataille sociale. Tout le monde sait qu'une modification du régime de rémunération des fonctionnaires ne résoudra pas les difficultés budgétaires.

La vérité c'est que, les industriels, le patronat **exercent une pression considérable** sur le gouvernement pour qu'il accepte cette solution, afin de pouvoir **accentuer la diminution des salaires de nos camarades ouvriers.**

Travailleurs, diffusez le " RÉVEIL SYNDICALISTE "

## Ouvriers et Fonctionnaires

Diviser le prolétariat pour mieux l'asservir, tel a toujours été le grand dessein de tous les conservateurs sociaux... On a vu tour à tour le capitalisme lutter contre le droit d'association des ouvriers, puis contre le droit aux syndicats de se fédérer en une C. G. T. Encore aujourd'hui, la grande presse bourgeoise se refuse à reconnaître aux fonctionnaires le droit de rejoindre les organisations confédérées.

Si les soi-disants "unitaires" ont aidé une fois de plus le haut patronat dans cette mauvaise besogne, il faut reconnaître cependant que par ailleurs, travailleurs de l'industrie privée et travailleurs de l'état ont gagné la bataille, puisqu'ils sont, en fait, unis aujourd'hui sous la même bannière.

Mais nos adversaires communs ne se sont nullement découragés. Profitant une fois de plus de la terrible crise actuelle qui réduit à la misère une partie de la classe laborieuse, ils tentent en ce moment une nouvelle manœuvre qu'il est du devoir de tous les militants de dénoncer.

Un mot d'ordre semble avoir été donné : sus aux traitements des fonctionnaires. Au sénat, au sein même du Gouvernement, des propositions précises de réduction des émoluments de tous les salariés de l'Etat ont été discutées.

A l'heure actuelle, cette campagne se poursuit jusque dans les milieux ouvriers. On fait passer les fonctionnaires pour des privilégiés, assurés du lendemain, ne craignant aucun chômage, et l'on essaie de dresser contre eux leurs camarades de l'industrie privée, afin qu'isolés enfin, les serviteurs de l'Etat soient incapables de résister.

Il est, je le crois, inutile d'insister sur l'inefficacité complète d'une mesure de ce genre au point de vue budgétaire. Quand bien même on économiserait cent ou cent cinquante millions ce ne serait qu'un gain dérisoire qui ne saurait, en aucune façon, entrer sérieusement en ligne de compte. A côté des milliards que se sont partagés les marchands de canons, les spéculateurs dégrevés, les sociétés renflouées, les actionnaires de la Banque de France, les nations alliées... ou ex-ennemies, ces quelques millions paraîtraient à peine...

Mais — et c'est sur ce point que je veux attirer l'attention de nos camarades ouvriers — **une diminution, même très faible, des traitements chez les fonctionnaires, servirait surtout à justifier une baisse générale des salaires.**

Car c'est là qu'on veut en venir ! La baisse des salaires, c'est tout ce que nos capitalistes aux abois ont trouvé pour remédier à la crise économique actuelle !

Solution de paresse évidemment, solution égoïste, c'est entendu, mais surtout solution malfaisante.

Car, de toute évidence, si les millions et les millions de salariés sont sous-rétribués, il s'ensuivra une aggravation immédiate. Les travailleurs consomment forcément moins encore, et les ventes se raréfiant, la production devra se ralentir encore. D'où accentuation du chômage.

Est-ce cela que veulent ceux qui exploitent déjà les travailleurs ? On le dirait.

La résistance ouvrière, en période de manque de travail, est rendue, de toute évidence singulièrement difficile. Pourtant, les ouvriers organisés au sein de notre C. G. T. luttent pied à pied contre les offensives patronales et leur résistent souvent avec succès.

Mais si demain on venait dire aux syndiqués : « vous le voyez, il y a plus moyen de faire autrement, il faut diminuer les salaires, c'est une nécessité : **l'Etat, d'ailleurs, vient de donner l'exemple...** », tous nos camarades comprendront que la défense ouvrière serait singulièrement affaiblie...

C'est ce que nous devons éviter à tout prix.

Et pour cela, apprenons à nous mieux connaître, apprenons surtout à mieux nous entraider.

Que les fonctionnaires viennent en aide, financièrement, avec plus de largesse à leurs frères de l'industrie privée si durement touchés en ce moment. Qu'ils fassent, à ce sujet, leur devoir, tout leur devoir.

Que, de leur côté, les ouvriers apportent sans réserve, dans les dures batailles qui s'annoncent, tout leur appui moral aux fonctionnaires défendant leurs traitements.

Que cessent, de part et d'autre, toutes les jalousies et toutes les critiques.

Il ne doit pas s'agir de faire supprimer à certains des avantages acquis, mais bien d'en faire bénéficier tous les travailleurs. Ouvriers, fonctionnaires, serrons nos rangs, et marchons coude à coude contre notre seul adversaire : le Capitalisme.

## Réduction des salaires et des traitements

### MESURE INEFFICACE

La crise budgétaire ayant son origine dans la crise économique, quels ont été les effets des réductions opérées à l'étranger :

**En Italie**, Mussolini a "courageusement" procédé à la réduction des traitements. Le résultat, c'est que le "Temps" qui nous l'annonce, a été le suivant : « La Commission parlementaire italienne du budget vient de publier un rapport constatant qu'au cours des derniers mois, le déficit budgétaire a augmenté ; quant au nombre des chômeurs, il a presque doublé ».

**En Pologne**, on a procédé à 3 réductions successives des traitements ; après chacune de ces réductions, le déficit s'est maintenu tel qu'il était auparavant.

**En Allemagne**, on a procédé par 6 fois à la déflation budgétaire en réduisant les traitements de nos camarades ; après chacune de ces opérations le déficit a été encore accru.

**En Angleterre**, mêmes résultats. Tout essai de déflation budgétaire par la diminution des traitements est donc condamné par l'expérience.

C'est bien ainsi que pensait M. Germain-Martin quand il n'était pas ministre (21 novembre 1931).

« En réduisant les salaires, vous réduisez immédiatement la capacité d'achat dans la nation.

« Et puis, est-il possible de faire des compressions tant que le prix de la vie n'aura pas accusé une baisse d'une constatation aisée, donc indiscutable ?

« On m'objectera que la baisse des salaires est, par elle-même, un moyen efficace de réaliser la réduction du prix de revient des marchandises, donc le prélude nécessaire à l'amélioration du coût de la vie.

**« Je ne puis accepter de suivre ceux qui proposent cette méthode.**

« Ce qui m'intéresse, c'est que, en France, nous avons porté le niveau de vie, pour les travailleurs et les fonctionnaires, à un degré qu'il importe de maintenir autant qu'il sera possible. »

## LES CAUSES DU DÉFICIT

### 1° Le budget de la défense Nationale

a doublé depuis quelques années.  
1926 : 5 milliards 898 millions.  
1932 : 11 milliards 826 millions.

### 2° L'évasion fiscale

élevée chez nous à la hauteur d'un système. Qu'on en juge.

**L'impôt général sur le revenu.** — Les revenus qui ont servi de base à l'établissement de l'impôt pour l'exercice 1931-1932 sont ceux de l'année 1930.

2.150.390 contribuables ont été soumis à l'impôt général sur le revenu. Sur ce nombre, 1.043.409 ont déclaré un revenu compris entre Frs. : 10.000 et 20.000 frs. ; 581.904 un revenu compris entre 20.000 et 30.000 frs. ; 332.336, un revenu compris entre 30.000 et 50.000 frs. ; 192.741 contribuables seulement ont accusé un revenu supérieur à 50.000 frs. dont 58.313 un revenu supérieur à 100.000 frs.

**L'impôt sur les traitements et salaires.** — Le nombre des contribuables soumis à l'impôt sur les traitements et salaires a été de 1.980.545.

Rapprochez ce chiffre de celui des assujettis à l'impôt général sur le revenu : 2.150.390.

Le Temps, réactionnaire écrit à ce propos :

« Sans vouloir tirer des conséquences abusives du rapprochement de ces chiffres qui ne sont pas absolument comparables, les réductions pour charges de famille étant plus importantes dans l'établissement de l'impôt général que dans l'établissement de l'impôt sur les salaires, il est toutefois évident que ce sont les contribuables inscrits dans la cédule des traitements, salaires, etc..., qui forment le gros — les trois quarts ou même les quatre cinquièmes, estime-t-on — du contingent des assujettis à l'impôt général. »

Ajoutons que la cédule des traitements et salaires a rapporté à l'Etat, pour l'exercice 1931-1932, la somme de 955.495.800 francs.

**L'impôt sur les bénéfices des professions libérales.** — 61.748 médecins, chirurgiens, avocats, écrivains, artistes, etc., ont déclaré, pour l'année 1930, plus de 10.000 francs de revenus. Sur ce nombre 24.410 ont affirmé avoir un revenu net professionnel inférieur à 20.000 francs et 9.296 seulement ont déclaré un revenu supérieur à 50.000 frs. Si ce n'était la gravité de l'heure, on pourrait sourire en lisant de pareils chiffres et se moquer de la bienveillante crédulité du fisc et des ministres chargés de faire appliquer la loi.

**L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.** — 803.248 industriels ou commerçants étaient inscrits dans les rôles en 1931. Parmi eux, il en existe 141.833 qui déclarent un bénéfice inférieur à 10.000 francs et seulement 56.514 qui avouent avoir gagné en 1930 plus de 50.000 francs.

**L'impôt sur les bénéfices agricoles.** — On peut éprouver quelque stupéfaction en apprenant qu'en France, où la propriété rurale est si morcelée, on compte seulement 319.015 agriculteurs soumis à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Ils ont payé au total, à ce titre, 73.409.100 francs pour l'exercice 1930-1931.

On s'étonnera moins de l'insignifiance du rendement de cet impôt si l'on examine les déclarations sur lesquelles ont été basés les calculs :

82.380 agriculteurs ont déclaré un bénéfice compris entre 2.510 et 4.000 frs. et 164.653 un bénéfice compris entre 4.000 et 8.000 francs. Des bénéfices supé-

rieurs à 50.000 francs n'auraient été réalisés en 1930 que par 1.105 agriculteurs.

Nous ne commenterons pas. Mais nous citerons le même Temps des Forges et des Houillères.

« Il semble bien que le nombre des contribuables possibles dépasse très sensiblement 10 millions. Par conséquent, environ les quatre cinquièmes des Français susceptibles de payer un impôt sur le revenu échappent à cette obligation.

« Quels sont donc ces citoyens privilégiés ? Des fraudeurs ? Il y en a assurément, mais peut-être beaucoup moins qu'on ne se plaît à le dire. En réalité, c'est la loi elle-même qui exempte de l'impôt la masse des citoyens. Même parmi ceux qui désobéissent à la loi, beaucoup seraient indignés si on les qualifiait de fraudeurs. Ils jugent qu'ils font partie d'une catégorie de citoyens que la nation doit assister, bien loin de les taxer. Ici le privilège est créé et consacré par l'esprit public et par les mœurs. L'examen des cédules de l'impôt sur le revenu serait riche d'enseignements sous ce rapport.

« Pour les professions libérales, l'exemption à la base est de 10.000 francs. Le nombre des personnes atteintes par la cédule ne s'est élevé qu'à 74.274, alors que 212.124 appartenaient aux professions libérales, d'après le recensement de 1926.

« En 1926, on comptait 4.816.000 chefs d'exploitation agricole et environ 400.000 petits exploitants isolés. Combien ont été imposés pour leurs bénéfices de 1930 ? 319.015, pas même le quinzième. Les bénéfices agricoles sont taxés à partir de 2.500 francs.

« Le montant des impôts sur les salaires et pensions, revenu des professions libérales, bénéfices commerciaux et agricoles, a atteint 4.608 millions. Le total des revenus qui correspondent à ces cédules a probablement avoisiné 200 milliards en 1930. Le taux des cédules paraît pourtant élevé. Mais le montant des revenus taxés n'a atteint que 71,8 milliards. Plus de la moitié des revenus sont donc à l'abri de l'impôt. Quelle perte sur la « matière imposable ».

Les appréciations du Temps nous suffisent pour la démonstration de l'ampleur de la fraude fiscale, déjà dénoncée à différentes reprises par des personnalités qui sont « caution bourgeoise. »

M. CHÉRON, le 23 mars 1931. Sénat : « Si chacun payait loyalement ce qu'il doit au Trésor et en raison de ses facultés, nous aurions moins de préoccupations pour assurer l'équilibre budgétaire. »

M. GERMAIN-MARTIN, J. O. du 12 juillet 1932 : « Le tableau général des résultats comparés de 1917 à 1928 accuse une tendance générale au glissement des assujettis vers les déclarations les moins élevées possibles. »

M. PIETRI, ministre du budget, au Sénat, le 23 mars 1931 : « Les chiffres que j'ai produits, déclarait-il, montrent l'étroitesse de l'assiette de certaines cédules. Ils témoignent aussi, j'oserai le dire, d'un courage fiscal encore incertain et qui appelle une transformation profonde de nos conceptions civiques, si nous ne voulons pas qu'il soit dit que le loyalisme devant l'impôt est moins en honneur dans notre pays que dans certains autres. »

3° La crise économique qui a diminué le rendement de certains impôts (chiffre d'affaires en particulier).

4° La politique fiscale, anti-démocratique et anti-économique suivie par les gouvernements de 1926 jusqu'à nos jours.

## La politique financière de la dernière législature

### a) Dégrèvements :

Loi du 30 Décembre 1928	169 millions
Loi du 30 Mars 1929.....	16 —
Loi du 31 Juillet 1929...	1.194 —
Loi du 10 Août 1929.....	10 —
Loi du 27 Novembre 1929	84 —
Loi du 29 Décembre 1920	1.461 —
Loi du 31 Mars 1930.....	161 —
Loi du 16 Avril 1930....	757 —
Loi du 26 Avril 1930....	2.024 —
	<b>5.876 millions</b>

Dans un journal de Buenos-Ayres, M. Poincaré faisait, le 13 Octobre 1929, les plus extrêmes réserves contre la hâte de ces mesures. Nous pourrions en exprimer sur leur caractère. Pour 3.392 millions ils ont ménagé la fortune acquise et pour 1.152 millions les valeurs mobilières. La production et la consommation ont été dégrévées de 2 milliards 152 millions, mais les consommateurs n'en ont pas bénéficié.

Ces dégrèvements sont intervenus en un temps où la crise économique et le chômage sévissaient déjà en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, où l'on devait prévoir une même situation en France et parer aux inévitables diminutions dans le rendement des impôts.

b) **Avances aux gouvernements étrangers** qui ont donné lieu à une vive discussion parlementaire (discours Paul Faure) à raison de leur caractère de subventions pour armements accordés à des régions d'autocratie nationaliste.

Pologne.....	215 millions
Yougoslavie (1 <sup>er</sup> ).....	265 —
Yougoslavie (2 <sup>me</sup> ).....	250 —
Hongrie.....	354 —
Tchécoslovaquie.....	560 —
	<b>1.644 millions</b>

c) **Renflouements d'entreprises bancaires ou capitalistes ou caudex gracieux (Banque de France).**

Banque d'Alsace et Lorraine	901 millions
Banque Nationale de Crédit	2.033 —
Banque de France.....	2.500 —
Compagnie Transatlantique,	271 —
Messageries Maritimes.....	207 —
Réseaux chemin de fer.....	880 —
	<b>6.794 —</b>

Soit au total : **8.438 millions**

Il convient par ailleurs de ne pas oublier que le redressement financier de 1926 a été obtenu par le vote de **11 milliards d'impôts nouveaux frappant dans la proportion de huit dixièmes les classes laborieuses en même temps qu'intervenait pour les assujettis à l'impôt sur le revenu dont la déclaration était supérieure à 100.000 fr. une réduction de 50 %.**

Quand je suis installé sur le dos de quelqu'un et que je le fais trotter, cela c'est **L'ORDRE.**

Mais quand celui-ci veut secouer le fardeau, cela c'est **LE DÉSORDRE.**

(Léon TOLSTOÏ).

Lire et faire lire

**LE PEUPLE**

Journal Quotidien du Syndicalisme

## Les effets de la spéculation

1° **Le prix du charbon.** — La tonne de charbon est livrée à la consommation à Paris, au prix de 380, 400 et 500 fr. selon les catégories.

Quels éléments entrent dans ce prix de vente ?

Salaire du mineur : 15 fr.	
Frais de manutention jusqu'au wagon.....	35 fr.
Frais généraux.....	35 à 40 fr.
Frais de transport.....	40 fr.
Frais d'octroi.....	40 fr.
Prix gare d'arrivée (octroi compris).....	168 fr.

Il y a donc une différence de 210, 230 ou 330 fr. entre le prix de revient au lieu de la vente et le prix payé par le consommateur.

### 2° Le raisin.

Prix moyen à l'arrivée aux Halles :.....	1 50 le kilo
Grossiste 20 %.....	0 30 »
Détaillant 50 % sur 1 80 ..	0 90 »

Prix que devrait payer la ménagère..... 2 70 »  
En réalité c'est le double qu'a été payé le raisin.

### 3° Les choux-fleurs.

Vente en Bretagne d'un chou-fleur de taille moyenne :

Au départ.....	0 20 - Transport : 0 30
Grossiste 20 %.....	0 40 »
Détaillant 50 % sur 0 60.....	0 30 »

Le prix de vente normale au public devrait donc être de 0 fr. 90.

Or, ce chou fleur se vend en réalité de 1 fr. 50 à 2 fr.

### 4° Viande.

1<sup>re</sup> constatation : **Le prix de vente du bétail ne suit pas le prix des produits essentiels de l'alimentation bovine ou ovine.**

L'indice pondéré de ce produit glisse du 5 août 1932 au 5 octobre 1932, de 128,45 à 60,74, soit une baisse de plus de 50 % dont la répercussion ne se fait nullement sentir sur le prix de la viande.

2<sup>me</sup> constatation : **Le prix de la viande de boucherie n'a jamais coïncidé et ne coïncide pas avec le prix de détail.**

a) dans le passé : Dans la séance du Conseil économique du 14 février 1931 matin, M. MASSE disait :

« Si l'on aborde l'examen du commerce de détail de la viande, on s'aperçoit que le boucher détaillant vend celle-ci au prix d'avant-guerre majoré par le coefficient 5 ou 6 pour les bas morceaux, et pour les morceaux de choix par le coefficient 7, 8, 9, 10, 11 ou 12 et quelquefois davantage ».

b) dans le présent : les tableaux ci-dessous :

	1914	1930	1932
Prix de la viande à la ferme.....	100	623	435
Prix de la viande chez le détaillant.....	100	682	603

3<sup>me</sup> constatation : **Le pourcentage de gain du producteur diminue.**

Il était couramment admis avant guerre que le prix de vente du bétail représentait les cas de 65 à 75 % de la vente des divers produits d'un animal de boucherie. Actuellement, le paysan ne retire plus de sa vente que :

- 47 % pour le veau
- 51,04 % pour le bœuf
- 54,41 % pour le mouton

## Le coût de la vie

La vie a baissé de 16 % en Angleterre  
17 % en Allemagne  
21 % aux États-Unis  
18 % en Suisse

Quand il augmentait en France de 20 % (Rapport Abel Gardey).

Quelques comparaisons de prix de 1914 et de 1932 fournis pour la Savoie, par M. Bourget de la Fédération des retraités :

En 1914, pain	: 0 fr. 35 le kilo
En 1914, lait	: 0 fr. 20
En 1914, beurre	: 2 fr. le kilo
En 1914, fromage	: 1 fr. 50 le kilo
En 1914, viande	: 1 à 2 fr. le kilo

En 1932, pain	: 1,90	Coef. 5,5
En 1932, lait	: 1,50	- 7,5
En 1932, beurre	: 18 fr.	- 9
En 1932, fromage	: 15 fr.	- 10
En 1932, viande	: 10 à 20 fr.	- 10

## Des sacrifices pour tous ?

Nous ne pouvons accepter cette formule, beaucoup trop simpliste et qui ne signifie rien. L'expérience des années passées, la campagne habile menée par la grande presse, nous montrent que, lorsqu'on parle de « sacrifices égaux pour toutes les catégories sociales », cela signifie charges nouvelles pour les classes laborieuses et dégrèvement pour les classes possédantes.

A l'époque des « vaches grasses, au temps où tout le monde s'enrichissait d'une façon scandaleuse, personne ne s'est ému de la misère des fonctionnaires. Seuls avec leurs camarades ouvriers, ils n'ont pas bénéficié de la « prospérité ».

Ce serait justice que ceux qui ont amassé des millions s'imposent aujourd'hui les sacrifices nécessaires pour relever les finances de l'Etat.

Nous ne nous laisserons pas de dire que, pendant la période trouble de la guerre et de l'après-guerre, tous les travailleurs ont eu un souci réel des intérêts de la collectivité, au milieu d'une ruée d'appétits insatiables. SEULS, ils ont défendu les biens de la collectivité — monopole des allumettes — contre la rapacité capitaliste.

4<sup>me</sup> constatation : **Le prix de la viande de boucherie à la Villette influence assez peu le prix de la viande au détail.**

La courbe des prix de vente sur les marchés approvisionnant la Villette est pareille ou à peu près à celle des prix de vente de gros de la viande abattue.

Mais la courbe des prix de vente au détail n'a pas la même allure que cette dernière. Cette courbe du prix de vente dans les quartiers parisiens indique un amortissement sensible des effets de baisse.

La descente verticale des deux premières courbes a pour correspondante une ligne en pente douce pour la troisième.

## Le Civisme des Banquiers

Il apparaît bien nettement aujourd'hui que le ministre des Finances est l'homme des banquiers. Nous l'avons vu au cours de la session extraordinaire réservée à la conversion des rentes payer à ses protecteurs, sous la forme d'une prime particulièrement élevée, partie de la reconnaissance qu'il leur doit.

Les banques devaient à cette occasion toucher une commission de **8 fr. 75 pour 1.000 francs** convertis. Devant la protestation de la Chambre unanime, sur intervention du socialiste Monnet, Germain-Martin fut invité à réduire cette prime particulièrement onéreuse pour le Trésor.

Il le fit, « radicalement », en la ramenant à... **sept francs cinquante ! !**

Cette mesure a toutefois conservé **soixante-quinze millions** dans les caisses de l'Etat.

Nous pensons, cependant, malgré cette économie forcée, avoir le droit de nous étonner en constatant que nos voisins d'outre-Manche n'ont accordé aux banques pour une opération identique que **un franc cinquante pour mille francs** convertis. Le même taux appliqué chez nous eut augmenté au profit de l'Etat, de **trois cent millions** le bénéfice de la conversion des rentes.

Nos banquiers, il est vrai, ne sont pas des fonctionnaires et les « circulaires » du Ministre des Finances à leur endroit sont destinées à fixer leur commissions pour les opérations qu'il font au compte de l'Etat et dont ils ont le quasi monopole.

Le courage civique du ministre des Finances et de ses acolytes de la Banque devrait en l'occurrence être largement diffusé par la presse gouvernementale si dévouée d'ordinaire à vanter ses mérites.

De tels faits nous prouvent que la sollicitude du gouvernement actuel pour les banques n'est pas moindre que celle du précédent ; aussi ne nous étonnons pas de voir le déficit grossir de jour en jour. Allons un petit impôt sur les traitements des fonctionnaires permettra à notre grand argentier d'allouer une prime un peu plus forte à ses amis et protecteurs pour l'émission du prochain emprunt.

## Les moyens que nous donnons pour équilibrer le Budget

- 1° Réforme administrative ;
- 2° Diminution massive du budget de la guerre ;
- 3° Lutte contre la fraude fiscale qui fait perdre chaque année des milliards au Trésor. (Le récent scandale d'une banque étrangère qui se chargeait d'éviter à de hautes personnalités françaises le paiement de l'impôt sur les valeurs mobilières nous démontre que la fraude est d'usage courant et qu'il est temps de défendre les contribuables honnêtes).

4° Monopole des importations de pétroles que Primo de Riveira n'a pas hésité à instituer en Espagne.

Monopole des assurances dans lequel Mussolini a trouvé des ressources qui lui ont permis d'éviter la faillite.

Et nous sommes bien sûrs que dans ces réformes hardies on trouverait non seulement de quoi équilibrer le budget mais encore des ressources suffisantes pour diminuer les impôts.

Les temps étaient durs autrefois. On pendait **LES VOLEURS AUX CROIX.**

Aujourd'hui les temps sont meilleurs. On pend **LES CROIX AUX VOLEURS.**

A LOUER

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 Ms

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand  
NANTES

Au Rendez-vous  
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

**A. FERRAND**

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Maison **ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.**  
1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**A L'ÉGLANTINE**

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service Irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

**TRAVAILLEURS SYNDIQUES**

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**LA SOLIDARITÉ**

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés . . . . .	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	678.502 Francs
Sociétaires . . . . .	66.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLERO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire  
AGENT POUR NANTES ET LA REGION

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.

Union Départementale des Syndicats Confédérés  
de la Loire-Inférieure

## Aux Travailleurs de toutes professions

Devant la persistance de la crise et les misères qu'elle entraîne ;

Devant le déséquilibre entre la production démesurément accrue et une capacité de consommation déjà très insuffisante ;

Devant la prolongation du chômage qui fait qu'il ne doit plus être considéré seulement comme un effet de cette crise, qu'au contraire qu'il est devenu une cause de son aggravation.

Les Travailleurs doivent revendiquer la réduction des heures de travail en demandant l'application de la **Semaine de 40 Heures**.

Cette revendication est d'ailleurs basée sur un indiscutable esprit de justice ; le progrès scientifique et technique ne doit pas servir au profit de quelques individus.

Les Travailleurs doivent recueillir leur part de bénéfices apportés par les améliorations techniques dans l'augmentation de la production. Cette part, ils doivent la recevoir sous forme d'augmentation de gains réels et de réduction des heures de travail.

Pour faire aboutir la **Semaine de 40 Heures**, sans diminution de salaires, la C. G. T., l'Union Départementale des Syndicats Confédérés poursuivront leur campagne en faveur de cette indispensable réforme. Toutefois, leurs actions seront d'autant plus faciles qu'autant que les travailleurs seconderont leurs efforts en répondant à l'appel des syndicats confédérés de leur profession.

Ouvriers de toutes professions, il dépend de vous tous que cette réforme soit une réalité ; donnez votre adhésion aux syndicats confédérés, seul groupement qui a su défendre les intérêts des travailleurs et qui, demain, les défendra.

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

## Réunion de Propagande du 24 Octobre du Syndicat Confédéré du Personnel Municipal de Nantes

Le Syndicat Confédéré du Personnel Municipal de Nantes avait convié le 24 Octobre, tous les employés de mairie syndiqués ou non syndiqués à une Réunion de propagande dans la grande salle de la Mairie. Il avait demandé, pour la circonstance, le concours des camarades Michaud et Bomal qui se firent un plaisir d'accepter.

Les employés répondirent nombreux à l'appel, et c'est devant un auditoire de plus de 400 personnes que notre toujours actif camarade Beaumard ouvrit la séance.

Thomaré, secrétaire du Syndicat, prit le premier la parole ; il indiqua les raisons de la réunion qui, dit-il, était de faire mieux connaître les buts des Syndicats Confédérés, leurs possibilités d'action et aussi leurs réalisations. Dans un bref exposé il fit un parallèle entre l'action menée par les Amicales et par le Syndicat qui, grâce à sa documentation, mène une lutte beaucoup plus active et beaucoup plus efficace que les autres groupements, malgré les capacités et le dévouement dont leurs dirigeants peuvent faire preuve.

Bomal, après avoir dit le plaisir qu'il éprouvait d'apporter son concours aux camarades nantais, fit avec sa clarté

habituelle, un brillant exposé de l'action menée par la Fédération des Services Publics ; il parla tour à tour de la loi de Stabilité, des Conseils de Discipline et des garanties apportées aux employés Communaux et Départementaux ; il causa aussi de la question des retraites et il termina par un vibrant appel à l'union de tous les travailleurs pour répondre avec succès aux attaques dirigées contre les avantages que nous avons si chèrement acquis et aussi contre les traitements. Son exposé, qui avait été attentivement écouté, fut longuement applaudi par toute la salle.

Michaud, bien qu'un peu fatigué par les réunions qu'il avait tenues la veille au Mans, prit à son tour la parole et pendant plus de trois quarts d'heures tint la salle suspendue à ses lèvres ; il parla d'abord des difficultés rencontrées par les militants syndicalistes de notre ville pour créer un syndicat groupant à la fois les employés et les ouvriers, chose qui actuellement est en partie réalisée et qui le sera probablement complètement d'ici peu. Il retraça aussi l'action du bureau fédéral auprès des Pouvoirs Publics, notamment en ce qui concerne la loi de Stabilité qu'il contribua à faire aboutir et il dit son espérance de voir bientôt sortir la loi des retraites des Communaux, loi qui, dit-il, devra se coordonner avec les régimes de retraites déjà en vigueur dans certaines villes. Il exposa ensuite le travail effectué par le Cartel des Services Publics qui a réussi une première fois à faire abandonner au Gouvernement son projet de diminution des traitements des fonctionnaires, malheureusement le projet a été repris sous une autre forme, et Michaud exhorte les municipaux nantais à s'unir dans un même groupement, au sein de la Confédération Générale du Travail, pour tenir tête à un Gouvernement qui, depuis les élections, a renié une à une ses promesses électorales, les plus chères à la démocratie de ce pays.

La séance fut levée au milieu des applaudissements. Cette magnifique réunion nous fait espérer qu'à Nantes aussi l'unité ne tardera pas à se réaliser.

Le Secrétaire : THOMARÉ.

PRÉFECTURE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
de la Loire-Inférieure  
2<sup>e</sup> DIVISION  
2<sup>e</sup> BUREAU Nantes, le 1<sup>er</sup> Octobre 1932.

PROTECTION  
de la Main-d'Œuvre  
Nationale

Loi du 10 Août 1932

Le Préfet de la Loire-Inférieure, à  
Messieurs les Maires du Département.

La loi du 10 Août 1932 protégeant la main d'œuvre Nationale a été publiée au Journal Officiel du 12 Août. Elle a essentiellement pour but de limiter l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> que toutes les administrations publiques ont l'obligation d'appliquer.

Cet article est ainsi conçu :

« Les cahiers des charges des marchés de travaux publics passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics par adjudication ou de gré à gré ainsi que les cahiers des charges des contrats de concessions ou d'affermage passés par ces mêmes collectivités, devront déterminer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être employés dans les chantiers ou ateliers organisés

ou fonctionnant en vue de l'exécution des marchés, ainsi que dans les exploitations concédées ou affermées.

Cette proportion sera fixée après consultation des services publics de placement compétents.

Dans les services publics concédés, cette proportion ne pourra dépasser 5 %.

Les mêmes collectivités fixeront, dans les mêmes conditions, la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être occupés dans les travaux, fournitures ou services qu'elles feront exécuter en régie. »

Je fais insérer au prochain Recueil des Actes Administratifs, la circulaire en date du 9 septembre que vient de m'adresser à ce sujet M. le Ministre du Travail, avec en annexe le texte de la loi du 10 Août 1932 et du projet de décret prévu pour son application.

Le Préfet : Paul MATHIVET.

## Comité des Fêtes des E. O. T. A. N.

Camarades,

N'oubliez pas que c'est Samedi, 10 Décembre, à 20 h. 30, qu'aura lieu le **Grand Bal de nuit annuel**, dans les Salons du Tourbillon, Boulevard National (Doulon). Tous les syndiqués à jour de leurs cotisations ainsi que leurs épouses ne paieront que le 1/2 tarif, soit 2 francs.

Au cours du bal, tirage de la tombola. (Dix billets donnent droit à l'entrée gratuite du bal). L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 14 ans inclus.

L'orchestre sera conduit par M. Lochon qui s'est assuré le concours de l'accordeoniste Lulu.

LE COMITÉ.

## Les Ouvriers de l'Etablissement d'Indret protestent contre la diminution des traitements et des salaires

Répondant à l'appel du Syndicat et du Cartel Confédéré des services publics, les ouvriers de l'Etablissement d'Indret, à la sortie du travail le mardi 8 novembre, se sont rendus en cortège jusqu'à la Salle de la Coopérative, à La Montagne, et c'est au nombre de plus de 500 qu'ils ont acclamé les camarades **Ordronneau**, secrétaire du Syndicat Confédéré ; **Caillaud**, du Cartel des Services Public ; **Péneau**, de la C. G. T.

Ils ont approuvé l'attitude des organisations de fonctionnaires, salariés et employés de l'Etat, ainsi que des services concédés groupés au sein du **Cartel Confédéré des Services Publics**, se sont déclarés solidaires de toute action qui sera nécessaire pour empêcher toute diminution des traitements et salaires.

Le président de séance, qui était en l'occurrence le camarade **Viaud**, des retraités, après avoir apporté l'appui et la considération de nos camarades retraités dans notre action, a fait voter l'ordre du jour suivant, qui fut adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire : R. ORDRONNEAU.

### Ordre du Jour :

« Vivement émus par les projets de diminution des salaires et traitements envisagés par le gouvernement, dans le but de rétablir dans une certaine mesure l'équilibre du budget. Considérant que les travailleurs de l'Etat ont toujours été défavorisés pendant la période d'augmentation des salaires, qu'ils le sont

encore, car n'ayant jamais pu obtenir l'unification demandée depuis de nombreuses années.

« Estimant qu'à une baisse de leurs salaires correspondra inévitablement une diminution de leur pouvoir d'achat, donc une augmentation de la crise de sous-consommation dont le pays souffre actuellement.

« Considérant que l'équilibre budgétaire doit être recherché non dans les dépenses afférentes au personnel, mais dans la réalisation d'une égalité effective de tous devant l'impôt, par la recherche et la répression énergique de la fraude fiscale.

« Dénoncent les tentatives de baisse des salaires et traitements comme étant le résultat de la campagne menée par les grands intérêts industriels et financiers, dans le but de pouvoir réduire à merci et la mieux asservir encore, la classe ouvrière toute entière.

« S'élèvent avec force contre toute atteinte portée à leurs moyens d'existence déjà insuffisants.

« Se déclarent solidaires de toute action entreprise en vue d'éviter ces réductions.

« Font confiance, aux Fédérations des **Travailleurs de l'Etat**, des **Fonctionnaires** et du **Cartel Confédéré des Services Publics**, pour organiser la résistance jusqu'à satisfaction complète.

« Acclament le programme de la C. G. T., approuvé il y a peu de temps par la majorité actuelle.

« Ils se séparent aux cris de vive la C. G. T. »

## Après les Élections au Conseil de Prud'hommes

Les élections prud'homales dans la Section de l'Industrie, ont été un succès retentissant pour l'Union Locale des Syndicats Confédérés. Dans toutes les catégories ses candidats ont été élus avec une écrasante majorité sur leurs adversaires unitaires et chrétiens ainsi que le démontrent les résultats que l'on lira plus loin.

Dans le Commerce, où l'U. L. présentait un candidat dans la première catégorie, les chrétiens l'ont emporté grâce à l'indifférence d'un trop grand nombre d'électeurs et d'électorices ; nous aurons l'occasion de revenir sur la question des élections au Conseil de Prud'hommes, pour aujourd'hui bornons-nous à dire que tous les travailleurs des deux sexes doivent se faire inscrire sur la liste électorale, s'il en avait été ainsi, nous aurions gagné le siège de la première Catégorie du Commerce.

### Résultats des Élections du 13 Novembre 1932

#### SECTION DE L'INDUSTRIE Ouvriers

1<sup>re</sup> Catégorie (6 ans). - Inscrits : 3.759 ; suffrages exprimés : 500.

Gustave Bertron (C), 311 voix, ÉLU.

François Reneleau (T. C.), 95.

Le Roch, 93.

2<sup>e</sup> Catégorie (6 et 3 ans). - Inscrits : 2.678 ; suffrages exprimés : 448.

Goudy (C), 277 voix, ÉLU.

Grézy (C), 276 voix, ÉLU.

Dupras (T. C.), 139.

Bachelier (T. C.), 138.

3<sup>e</sup> Catégorie (6 et 3 ans). - Inscrits : 7.971 ; suffrages exprimés : 1.277.

Félix Seyeux (C), 870 voix, ÉLU.

Gustave Rouaud (C), 870 voix, ÉLU.

Gaudin, 266.

Kervarec, 264.

4<sup>e</sup> Catégorie (6 ans). — Inscrits : 2.180 ; suffrages exprimés : 314.

Louis Launay (C), 232 voix, ÉLU.  
Le Tilly, 82 voix.

5<sup>e</sup> Catégorie (6 et 3 ans). — Inscrits : 2.013 ; suffrages exprimés : 253.

Albert Loyer (C), 175 voix, ÉLU.  
Gustave Legendre (C), 175 voix, ÉLU.  
M<sup>mes</sup> Weber (T. C.), 74 voix.  
Gallais (T. C.), 76 voix.

6<sup>e</sup> Catégorie (6 et 3 ans). — Inscrits : 4.305 ; suffrages exprimés : 484.

Gaston Coquard (C), 341 voix, ÉLU.  
Ambroise Trémelot (C), 341 voix, ÉLU.  
Gatineau (T. C.), 143 voix.  
Sauzeau (T. C.), 142 voix.

## A propos des Elections Prud'homales

Nous reproduisons ci-dessous deux documents qui montreront quelle importance accordent nos adversaires aux élections prud'homales.

Puissent-ils inciter les nôtres à ne pas se désintéresser des élections — quelles qu'elles soient !

\*\*

**Claude BACHELIER**

Membre du Bureau  
de la Fédération Professionnelle  
des Travailleurs du Livre  
Propagandiste Ouvrier  
des Syndicats Chrétiens  
des Départements de l'Ouest

*vous rappelle son meilleur souvenir et compte sur votre voix demain pour faire triompher la candidature de notre ami Dupras et la sienne qui assurera le succès de l'ordre social chrétien cher à notre cœur catholique...*

Merci d'avance.

\*\*

**C. F. T. C.**

**UNION NANTAISE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS**

10, rue de Bel-Air, Nantes.

Nantes, le 7 Novembre 1932.

M

*Vous n'avez pu dimanche dernier prendre part aux Elections au Conseil de Prud'hommes.*

*Dans la catégorie où vous êtes inscrit, il y a ballottage entre nos candidats et ceux de la C. G. T.*

*Nous comptons sur votre concours au scrutin de ballottage dimanche prochain, 13 novembre ; il peut être décisif.*

*Dans le cas où vous auriez égaré votre carte d'électeur prud'homal, il vous suffit de vous présenter avec votre carte d'électeur politique ou de prouver votre identité par deux témoins.*

*Groyez, Monsieur, à nos sentiments sincèrement dévoués.*

Les Conseils Syndicaux.

*62 voix nous séparent de nos adversaires, votre voix peut être décisive, votez et faites voter vos amis pour les candidats de votre PROFESSION.*

\*\*

Le candidat Bachelier, d'une activité trépidante, le 13 novembre, a du sentir son cœur catholique bien malade, lorsque le soir il s'est rendu compte que, malgré toutes les marques d'amitié qu'il ne cessa de témoigner à de nombreux électeurs avant et pendant le scrutin, il obtenait 39 voix de moins qu'au premier tour et que les candidats confédérés en obtenaient 38 de plus et cela avec moins de votants qu'au premier tour.

Ce n'est pas très encourageant, qu'en pensez-vous, camarade propagandiste ?

(Du Travailleur de l'Ouest).

## Comité Général

DU 25 OCTOBRE 1932

La séance est ouverte à 18 heures 45, sous la présidence du camarade Goudy, assisté des camarades Chauvin et Seyeux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 septembre qui est adopté sans observation.

**Correspondance.** — Lettres de syndicats divers demandant des timbres et salles pour réunions ; de demandes et offres d'emplois, les intéressés ont été avisés de s'adresser à l'Office de Placement ; de divers syndicats envoyant copie et communications à insérer dans le R. S. ; une lettre du Syndicat des Ouvriers des P.T.T. adressant la somme de cinq cents francs pour être répartie entre les chômeurs syndiqués. Le Secrétaire se fait l'interprète du C. G. et adresse ses sincères remerciements au Syndicat des Ouvriers des P.T.T. pour leur beau geste de solidarité. Plusieurs infractions à la journée de 8 heures sont signalées, elles seront portées à la connaissance de l'Inspection du Travail.

Circulaire du Préfet faisant connaître que par décret, le pourcentage d'ouvriers étrangers travaillant à l'exécution de travaux pour le compte de l'Etat, des Départements et Communes a été fixé à 5 % au lieu de 10 %, le C. G. décide que cette circulaire sera insérée dans le R. S. ; Circulaire de la C. G. T. demandant aux Unions de Syndicats d'aider les Syndicats d'Ouvriers Coiffeurs dans la campagne que la Fédération des Coiffeurs a entamée pour la réglementation de la durée du travail dans les salons de coiffure.

**Elections Prud'homales.** — Le C. G. ratifie les candidatures présentées dans l'Industrie et le Commerce (1<sup>re</sup> cat.).

Sont désignés : 1<sup>re</sup> catégorie, les camarades Bertron, des Couvresseurs ; 2<sup>e</sup> catégorie : Goudy, des Plâtriers ; Grézy, des Tramways ; 3<sup>e</sup> catégorie : Seyeux et Rouaud, des Métaux ; 4<sup>e</sup> catégorie : Launay, des Boulangers ; 5<sup>e</sup> catégorie : Loyer et Legendre, des Cuirs et Peaux ; 6<sup>e</sup> catégorie : Coquard, des Métaux ; Trémelot, des Tramways. 1<sup>re</sup> catégorie du Commerce : le camarade Gautier, des Tramways.

**Reconstitution du Théâtre de la Jeunesse du Travail.** — Le secrétaire donne des renseignements à ce sujet et ajoute que la C. E. est favorable à la reconstitution de ce groupement, il indique que l'U. L. sera représentée au Conseil d'Administration par un délégué, le choix de la C. E. s'est porté sur le camarade Maurice Lebel, du Syndicat de l'Imprimerie.

Le C. G. approuve la décision de la C. E., ainsi que la reconstitution du Groupement et adopte les Statuts.

**Commission d'Education Ouvrière.** — Le C. G., sur la proposition de la C. E. désigne les camarades Talonneau, de l'Imprimerie et Rouaud, des Métaux, à cette Commission.

Le camarade Gautier signale la lâche agression dont a été victime un camarade receveur aux tramways au cours et à l'occasion de son travail, la blessure, dit-il, est très grave et il demande si le C. G. ne pourrait pas élever une protestation à ce sujet. Le secrétaire dit que c'était son intention de le demander au C. G. ; une discussion s'engage afin de savoir si la protestation sera communiquée à la presse, finalement le C. G. décide que l'ordre du jour voté sera communiqué à la presse.

Le camarade Peneau donne un compte rendu détaillé de la délégation à l'Union des Coopérateurs.

## Congrès Régional du 9<sup>e</sup> Groupe de la Fédération du Livre

Tenu à Nantes le 2 Octobre 1932

Le 5<sup>e</sup> Congrès Régional de la Fédération Française des Travailleurs du Livre s'est tenu à Nantes, le 2 Octobre 1932. La séance est ouverte à 9 heures 10 et, sur la proposition du Camarade Ricou, Président de la Section Typographique de Nantes et Délégué Régional, le bureau suivant est accepté à l'unanimité :

Président : **Journeaux**, Secrétaire-adjoint de la Fédération, délégué par celle-ci ; Assesseurs : **Rochet**, Secrétaire de l'Union Locale de Nantes et **Loyer**, Secrétaire-adjoint de l'Union Départementale. A leurs côtés ont pris place en outre : **Ricou**, Délégué Régional ; **Talonneau**, Trésorier Régional et **Rouault**, Secrétaire-adjoint de l'Union Locale. **Belliard**, de la Section de Nantes-typos, est nommé Secrétaire.

Après que **Ricou** eut présenté les souhaits de bienvenue au Délégué Fédéral et aux camarades des Sections du Groupe, faisant une mention particulière pour la Section de Saumur représentée pour la première fois au Congrès Régional, le Confrère **Journeaux** adresse ses remerciements au Bureau Régional ainsi qu'aux Sections du Groupe et déclare ouvert le 5<sup>e</sup> Congrès.

**Ricou** procède alors à l'appel des délégués :

Nantes - Typos : Alexandre, Martin, Belliard, Perdureau.

Nantes-Lithos Papetiers : Leroy, Chauvière, Pointière, Lebel.

Angers : Piaux, Pineau.

Lorient : Bihavau.

La Roche-sur-Yon : Tessier.

Saumur : Lacroix.

Saint-Nazaire : Hestault.

Vannes : Le Lan.

Fontenay-le-Comte : Brisseau.

Thouars : Borit.

Seule la Section de Châteaubriant n'est point représentée et **Ricou** fait savoir que des renseignements seront donnés au cours du Congrès sur le dernier mouvement de cette Section.

La parole est donnée ensuite à **Talonneau**, pour la lecture du rapport du dernier Congrès Régional qui s'est tenu à Saint-Nazaire en 1931. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à **Ricou** pour l'exposé de la situation régionale du 9<sup>e</sup> Groupe. Tout d'abord **Ricou** s'attache à montrer que le mouvement régional n'a pu être que de faible envergure, étant donné la crise que nous traversons et le chômage persistant qui en est la conséquence. **Lorient** a présenté un contrat de travail, mais

Le camarade Chauvin regrette que la délégation n'ait pas été nommée par le Congrès de l'U. D. et qu'elle n'ait pas été composée plus largement afin que les gros syndicats y soient représentés.

Le camarade Peneau dit que la délégation a été désignée par la Commission Administrative de l'U. D., comme le Congrès de l'U. D. en avait décidé.

Disons pour terminer que le camarade Peneau, secrétaire de l'U. D., a fait au cours de cette réunion un compte rendu très détaillé sur les travaux du C. C. N. et du Congrès des Caisses Primaires d'Assurances Sociales "LE TRAVAIL".

Le Secrétaire : R. ROCHET.

nos camarades se sont heurtés à l'intransigeance patronale et la convention a dû être retirée. **Vannes** a présenté également un contrat et loi, nos syndiqués ont réussi tout au moins à entrer en pourparlers avec leurs employeurs, ce qui peut déjà être considéré comme un pas en avant ; la situation de la section vannetaise serait donc plutôt meilleure. **Angers** a obtenu la signature de son nouveau contrat qui comporte des améliorations pour nos camarades angevins. **Saint-Nazaire** a obtenu une augmentation de 0 fr. 40. **Nantes**, la situation des deux sections nantaises est sensiblement la même ; les salaires ont subi une diminution du fait de la baisse de l'indice du coût de la vie. **Châteaubriant** : la situation de la section castelbriantaise n'est pas actuellement très brillante, plusieurs adhérents ont été perdus, cependant, il ne faut pas désespérer mais chercher à entretenir chez nos camarades de Châteaubriant l'esprit syndical qui redressera la Section. **Thouars**, la situation syndicale de Thouars est très bonne, tant au point de vue moral qu'au point de vue salaires.

Dans l'ensemble, la situation générale du 9<sup>e</sup> groupe est assez satisfaisante et **Ricou** engage les petites sections à se rapprocher des grosses au point de vue salaire, dans les cas de baisse où cela leur est plus facile ; puis il fait savoir que la correspondance des sections avec le Délégué Régional est par trop rare et qu'il serait nécessaire que chaque mois une lettre vint le mettre au courant de ce qui se passe.

**Talonneau** demande ensuite à ce que soit nommée une Commission de vérification composée de deux membres pour contrôler l'exercice financier de l'année écoulée ; les camarades **Pineau**, d'Angers et **Bihavau**, de Lorient, sont désignés à cet effet.

## Rapport du Comité Fédéral

L'ordre du jour appelant ensuite la discussion du Rapport du Comité Fédéral, **Journeaux** propose de le discuter article par article.

**MOUVEMENT RÉGIONAL.** — Il est décidé, dans la discussion du Mouvement Régional, de laisser le 9<sup>e</sup> Groupe afin de l'étudier à part, d'une façon plus détaillée.

**Piaux** s'étonne de la modification que Quimperlé a apporté à son contrat en renonçant au paiement des jours fériés, aux congés payés, aux allocations familiales et au paiement de la cotisation ouvrière des Assurances Sociales par le patron, pour une augmentation journalière de salaire de 6 frs. (32 à 38 frs.).

**Ricou** partage l'étonnement de Piaux et Journeaux fait remarquer que la Fédération elle-même s'est montrée surprise, mais que l'explication complète des modifications apportées au contrat par Quimperlé n'est pas encore donnée.

**GRÈVES ISOLÉES.** — Aucune observation n'est faite sur cet article.

(à suivre).

Lire et faire lire

**LE PEUPLE**

Journal Quotidien du Syndicalisme



Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE. — NANTES.